

« COURSE NATURE LA RIVATIERE » 2018

REGLEMENT DE LA COURSE

Article 1 : Le 1^o mai 2018, l'association La Rivatière organise avec le soutien du CDCHS La "Course Nature La Rivatière" comportant une petite boucle de 7 km, une grande boucle de 15 km et une maxi boucle de 25 km.

Article 2 : Le départ de la maxi Rivatière 25 km **est donné à 8h30**, La Grande Rivatière 15 km **est donné à 9h00**, le départ de la Petite Rivatière 7 km **est donné à 9h15**.

Article 3 : Le départ et L'arrivée sont situés rue du bourg à Rivas

Article 4 : Inscriptions :

- Par internet : sur le site internet de Logicourse : www.logicourse.fr

- Par correspondance : en remplissant votre bulletin et en nous le renvoyant à LA RIVATIERE 7 Allée des chardonnerets 42340 RIVAS accompagné de votre photocopie de licence ou certificat médical (non restitué) et de votre règlement à l'ordre de LA RIVATIERE avant le 28 avril 2017

- Sur place le jour de la course : A partir de 7h30 avec une majoration de 2 € par course les inscriptions seront **closes à partir de 8 h pour la Maxi Rivatière, de 8h30 pour la Grande Rivatière et de 8h45 pour la Petite Rivatière**

Chronométrage à puces avec Logicourse : Il vous sera remis au moment du retrait du dossard une puce à accrocher aux lacets de vos chaussures. Elles doivent **IMPERATIVEMENT être RENDUES** à l'organisation à l'issue des parcours. **Toutes puces non rendues VOUS sera facturée 5€**. En cas d'abandon, il vous est demandé de **RAPPORTER** votre dossard ainsi que sa puce auprès du poste INFORMATIQUE situé près de la ligne d'arrivée

Article 5 : Droits d'inscription :

La petite Rivatière : 7 € jusqu'au 29 avril puis 9 € le jour de la course

La grande Rivatière : 13 € jusqu'au 29 avril puis 15 € le jour de la course

La maxi Rivatière : 16 € jusqu'au 29 avril (pas d'inscription sur place)

Article 6 : Retrait des Dossards : Une permanence sera mise en place pour le retrait des dossards le Dimanche 29 avril dans la salle des fêtes de Rivas de 14 h à 17 h et le jour de la course dès 7h30

Article 7 : pour les adhérents de la **Fédération Française d'Athlétisme** (FFA) joindre une **photocopie resto verso** de la licence au bulletin d'inscription. Pour les non licenciés joindre **une photocopie du certificat médical** portant la mention « **de non contre indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition** » et de **moins d'un an** au bulletin d'inscription. (aucun document original ou sa photocopie ne sera rendue à l'issue des courses)

Les fédérations dont les licences sont acceptées dans les mêmes conditions que celle de la FFA sont la Fédération Française de Triathlon, la Fédération Française de Course d'Orientation, la Fédération Française de Pentathlon Moderne. Pour toutes les autres fédérations, il s'agit de présenter en supplément de la licence, un certificat médical portant mention (voir article 7) et datant de moins d'un an.

Article 8 : personnes autorisées :

Les parcours Petite Rivatière et Grande Rivatière sont ouverts aux personnes âgées de 16 ans et plus. Le parcours Maxi Rivatière est ouvert aux personnes âgées de 18 ans et plus. Les catégories d'âge hommes et femmes sont cadets, juniors, espoirs, seniors et vétérans. Course non ouverte aux handisports. Pour les personnes de moins de 18 ans, une autorisation parentale manuscrite doit être jointe au bulletin d'inscription, au certificat médical ou à la licence.

Article 9 : Assurance : Les organisateurs sont couverts par une police responsabilité civile souscrite auprès de MACIF pour le jour des épreuves. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 10 : Secours assuré par ADPC 42. Le médecin sur la course sera : Danièle PAYRE

Article 11 : Sécurité : Des signaleurs équipés de chasubles et de panneaux sont présents sur les parcours. Les participants s'engagent à respecter la signalétique ainsi que les indications qui leurs seront données.

Aucun suiveur ou accompagnateur n'est autorisé à pénétrer sur les parcours avec un quelconque moyen de locomotion. Tout contrevenant sera exclu. Le(s) participant(s) incriminé(s) seront exclus également. Pas de moto ouvreuse sur la Maxi Rivatière.

Il est strictement interdit de doubler un concurrent lors des passages sur les ponts de Rivas et Veauchette pour la MAXI RIVATIERE.

Article 12 : Ravitaillements : des ravitaillements sont disposés sur l'ensemble des 3 parcours. 1 sur la Petite Rivatière, 2 sur la Grande Rivatière et 4 sur la Maxi Rivatière. 1 poste de ravitaillement est prévu à l'arrivée.

Article 13 : La Course de La Rivatière est une course nature et vous traversez des propriétés privées. Dans ce cadre, les participants s'engagent à **ne pas dégrader l'environnement** et à **ne pas jeter des emballages vides sur les parcours**. L'organisation se réserve le droit d'exclure les participants ne respectant pas cet engagement.

Des aires de stationnement seront mises à disposition des participants. Une signalétique sera effectuée pour indiquer la direction de ces aires. Le stationnement sauvage sera interdit. L'organisation attire l'attention de tous sur le respect du cadre de vie de la commune de Rivas et de tous ses habitants.

Article 14 : Récompenses : les 3 premiers au scratch et le premier de chaque catégorie sur chaque parcours. Le classement est établi à l'issue des parcours, il n'y a aucun cumul possible entre les différentes catégories

Article 15 : Des photos seront prises durant la journée. Les participants acceptent la diffusion de ces photos sur le site : <http://larivatiere.asso-web.com> ou sur d'autres supports de communication. Les participants acceptent également la publication des résultats ou d'autres publications concernant la course.

Article 16 : **Les organisateurs se réservent le droit en cas de force majeure d'annuler l'épreuve.** Dans ce cas, les frais d'engagement seront remboursés aux concurrents déjà inscrits hormis les frais de dossiers d'inscription de 2€ par participant.

La participation à l'épreuve de « Course nature La Rivatière » implique **l'acceptation pleine et entière du présent règlement.**

Le bureau de la Rivatière